

# INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

26 novembre 2005

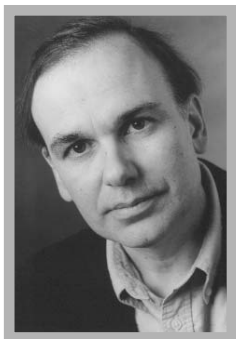
### Qui développe quoi ? Comment ?

Dans quel contexte, et selon quelles conditions ? Fiction, documentaire, émissions jeunesse : des approches différentes ? Et comment traite-t-on les auteurs dans ce « merveilleux » monde du développement ? Des questions au menu de l'atelier animé par Ariane Émond, le 26 novembre dernier. Annie Charette de la Société Radio-Canada, Sylvie Gaudreault de TVA et Pierre-Émile Beaulieu de Télé-Québec étaient accompagnés des producteurs Jocelyn Deschênes de Sphère Média Plus et Marcel Simard des Productions Virage. Les scénaristes Michelle Allen et François Létourneau s'étaient joints à eux pour donner leur point de vue d'auteurs.

### PARLONS CHIFFRES !

À Télé-Québec, les émissions jeunesse, les documentaires et les premières œuvres sont prioritaires. Beaucoup de recherche et d'encadrement dans l'écriture – surtout en ce qui concerne les émissions jeunesse. Ce qui n'empêche pas le diffuseur d'être très sollicité, selon le chargé de programmation Pierre-Émile Beaulieu : 600 projets soumis par année, dont la moitié en format documentaire. À peine quinze de ces projets verront finalement le jour !

Même phénomène à Radio-Canada : beaucoup d'appelés et peu d'élus ! Pourtant, on y développe moins de projets qu'auparavant. D'après Annie Charette, chef du contenu des émissions dramatiques et longs métrages, parmi les 65 nouveaux projets soumis par année, le tiers sont acceptés en



© MICHEL DUREUIL, PHOTOGRAPHE

développement. Et le tiers de ceux-ci seront produits éventuellement !

Approche différente chez TVA où, en fiction, peu de projets sont développés à la fois. Selon Sylvie Gaudreault, directrice des documentaires et des dramatiques, quand on s'engage dans une série, on est convaincu de sa qualité et de sa pertinence : « La série convient à notre grille, à notre politique de coûts, et on a les bons auteurs pour mener le projet à terme ». Résultat : les deux tiers des projets développés reçoivent le feu vert en production.

Compétition très forte, donc. Ce qui met beaucoup de pression sur les auteurs. Comme le souligne l'un des scénaristes présents dans la salle, on a l'impression qu'il n'y a plus de limites aux exigences des producteurs et des diffuseurs ! On veut être certain d'aller en production avec du matériel « solide », répondent les diffuseurs.

Mais ces exigences ont des effets... pervers. En documentaire, notamment, on remarque un « sur-développement » de plusieurs projets afin de répondre aux exigences du « système ». En fiction, les auteurs sont souvent démoralisés. Ce travail supplémentaire est-il une façon polie de « tirer la plogue », tout en empêchant un diffuseur concurrent de profiter du projet ? Les diffuseurs s'en défendent bien !

Mais l'importance que ces derniers ont pris dans le développement complique le travail des producteurs et oriente le contenu

## LE DÉVELOPPEMENT : RAMPE DE LANCEMENT OU... VOIE D'ÉVITEMENT ?

PAR MARC BOLDUC

des projets, selon Marcel Simard. « En tant que producteur, explique-t-il, on a tendance à ne s'intéresser qu'à des projets qui sont susceptibles de plaire aux diffuseurs, parce qu'il est impossible de développer des projets sans la participation des télé ». Conséquence ? Des concepts qui manquent parfois d'audace. Mais surtout un travail considérable – et non payé ! – accompli par

(suite à la page 3)

### [ SOMMAIRE ]

- 2 Vie associative  
Nos bureaux seront fermés
- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 5 Jeune depuis 56 ans
- 7 La SARTEC en chiffres
- 8 Faits saillants
- LES RÊVERIES D'UNE RETRAITÉE  
DE LA SARTEC
- 13 Développer : un cadeau ?
- REPORTAGE
- 15 Cours écrire ton court
- 17 Jeux vidéo et univers interactifs  
en quête d'auteurs
- DES NOUVELLES
- 18 Convention de l'UNESCO  
sur la diversité culturelle
- DOSSIER SARTEC
- 19 L'erreur patronale
- BRÈVES
- 16 À vos claviers !

**■ FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES**

**Fernand Dansereau**,  
- Prix Albert-Tessier 2005.

**Clémence DesRochers**,  
- Prix Denise-Pelletier 2005.

**François Boulay** (coll. au scénario) et  
**Jean-Marc Vallée** (scénario et réal.), *C.R.A.Z.Y.*  
- Prix du Meilleur scénario, Meilleur réalisateur,  
Prix du Jeune Jury, Festival international du  
film de Gijon en Espagne ;  
- Prix du Public du meilleur long métrage,  
Festival Cinémental de Winnipeg ;  
- Prix du Public ex-aequo à l'AFI FEST 2005  
de Los Angeles ;  
- Prix du jury au Festival de films de Marrakech ;

**Carl Dubé**, *En circuit fermé*,  
- Meilleur court métrage canadien-français,  
Festival Cinémental de Winnipeg ;

**Carmen Garcia** (scénario et coll. à la  
réalisation) et **German Gutierrez** (scénario  
et réalisation), *Qui a tiré sur mon frère ?*,  
- Prix du public Radio-Canada du Festival  
du nouveau cinéma (FNC) ;

**Louise Girard**, *Voler sa vie*,  
- Grand prix du 22<sup>e</sup> Festival international du  
film d'Autrans en France ;

**Robert Morin** (scénario et réalisation),  
*Petit Pow ! Pow ! Noël*,  
- Prix de la « Main » Festival du nouveau  
cinéma (FNC).

**GAGNANTS DES PRIX GÉMEAUX**

**François Avard**, **France Beaulé**, **Luc Boily**,  
**Mireille Brais**, **Catherine Breton**, **Benoit  
Brunet**, **Nathalie Champagne**, **Fabienne  
Cortes**, **Martin Doyon**, **Élaine Gauvin**,  
**Élisabeth Jasmin**, **Isabelle Labrecque**,  
**Nicole Lavigne**, **Louis-Alexandre Martin**,  
**Michel Morin**, **Sylvie Provost**, **Sylvain  
Ratté**, **Manon Vallée**, **Alex Veilleux**,  
*Ramdam*, Meilleure émission ou série  
jeunesse : fiction ;

**Robin Balzano**, **Daniel Gagnon**, **Yvon  
Landry**, **Simon Leblond**, **Michel Lessard**,  
**Michel Morin**, **Sylvain Ratté**, **Christian  
Tétreault**, **David Thibodeau**,  
*Et Dieu créa... Laflaque*, Meilleur texte :  
humour, variétés, talk show ;

**Pierre Couture**, **Johanne de Bellefeuille**,  
**Denis Fouché**, **Dominique Lévesque**,  
*L'Union fait la force*, Meilleur jeu ;

**Bernard Dansereau** et **Annie Piérard**,  
*Annie et ses hommes*, Meilleur texte :  
téléroman et Meilleur téléroman ;

**Danielle Dansereau**, *Le Négociateur*,  
Meilleur texte : série dramatique et Meilleure  
série dramatique ;

**Martin Doyon**, *Une Grenade avec ça ?*,  
Meilleur texte : jeunesse ;

**André Ducharme**, **Guy A. Lepage**, *Tout le  
monde en parle*, Meilleur série de variétés ou  
talk show ;

**Jean-René Dufort**, **Stéphane Laporte**,  
*Infoman*, Meilleur série humoristique ;

**Carlos Ferrand**, *La Griffes magique*,  
Meilleur documentaire : culture ;

**Isabelle Langlois**, *Rumeurs*, Meilleur texte :  
comédie et Meilleure comédie ;

**Jean Lemire**, *Les derniers géants (Mission  
baleines)*, Meilleur texte : documentaire et  
Meilleur documentaire : nature et sciences ;

**Frédéric Ouellet**, *L'héritière de Grande  
Ourse*, Meilleure série dramatique ;

**Benoit Pilon**, *Roger Toupin, épicier*, Meilleur  
documentaire : société.

**À vos agendas !**

**Lundi 20 Février 2005, 20 h**

Événement SARTEC à la Cinémathèque  
québécoise à l'occasion des Rendez-vous  
du cinéma québécois qui se dérouleront  
du 16 au 26 février 2006.

Venez-y en nombre !

**■ ERRATUM**

Dans l'info-SARTEC d'octobre dernier, il est  
indiqué que l'auteur Denis Côté, qui récem-  
ment s'est vu décerné le Léopard d'or au  
Festival de Locarno pour son film *Les états  
nordiques*, est membre de la SARTEC. C'est  
une erreur. Toutes nos excuses.

**JOYEUSES FÊTES, À TOUS !**

**Les bureaux de la SARTEC seront  
fermés du 23 décembre 2005 au  
8 janvier 2005 inclusivement.**

L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont  
les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet  
Montréal, (Québec)  
H2L 2Y6  
Téléphone : (514) 526-9196  
Télécopieur : (514) 526-4124  
information@sartec.qc.ca  
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses  
membres dans le secteur audiovisuel  
(cinéma, télévision, radio) et est signataire  
d'ententes collectives avec Radio-Canada,  
Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario,  
TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PRÉSIDENT

**Marc Grégoire**

VICE-PRÉSIDENT

**Mario Bolduc**

TRÉSORIÈRE

**Sylvie Lussier**

SECRÉTAIRE

**Joanne Arseneau**

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

**Michelle Allen**

**Marie Cadieux**

**Robert Marinier**, délégué des régions

**Marc Roberge**

**Marc Robitaille**

**SECRÉTARIAT**

DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Yves Légaré**

DIRECTRICE ADJOINTE

**Valérie Dandurand**

CONSEILLÈRES EN RELATIONS DE TRAVAIL

**Suzanne Lacoursière**

**Mélissa Dussault**

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

**Odette Larin**

ADMINISTRATRICE

**Diane Archambault**

ADJOINTE ADMINISTRATIVE

**Micheline Giroux**

COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES

**Mireille Lagacé**

RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

**Manon Gagnon**

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE

**M.-Josée Morin**

IMPRESSION

**Imprimerie EXPRESSART Inc.**

**APPELS À FRAIS VIRÉS**

Les membres hors Montréal ne doivent pas  
hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain  
pour communiquer avec la SARTEC.

## LE DÉVELOPPEMENT : RAMPE DE LANCEMENT OU... VOIE D'ÉVITEMENT ?

(suite de la Une)

les auteurs avant le développement comme tel, afin de répondre aux exigences des diffuseurs.

Bref, on s'attend à ce que le scénariste « planche » en amont du projet, avant même que le diffuseur et les organismes de financement s'y soient engagés. Et une fois le projet en développement, on s'attend également à ce que l'auteur travaille plus longtemps, sur plus de textes qu'auparavant, afin de mieux « préparer » son projet à la production.

### DU TRAVAIL POUR RIEN ?

À Télé-Québec, on ne fait pas travailler l'auteur pour rien, rétorque Pierre-Émile Beaulieu. On rencontre le producteur, le scénariste et le responsable de la recherche. Bien sûr, on peut demander à l'auteur de « pousser son projet plus loin ». Par contre, il n'est pas question de le faire écrire « gratuitement » sans qu'on ait accepté de s'engager financièrement dans le développement.

D'après Marcel Simard, le mode de financement des documentaires est devenu trop complexe au fil des ans. Pour le simplifier, il suggère la mise en place d'un système d'investissement automatique, qui ne serait pas conditionnel à l'engagement d'un télédiffuseur. Selon lui, cette approche permettrait de rémunérer les scénaristes à l'étape du pré-développement.

Le producteur Jocelyn Deschênes estime que le développement est essentiel. « On ne développera jamais assez ! » dit-il. Mais, avant de s'engager, il faut d'abord évaluer le format du projet et le créneau auquel il est destiné. « La singularité de l'auteur, sa voix, son style et même le sujet viendront habiter ce format et ce créneau », ajoute Jocelyn Deschênes. « Mais on ne veut pas développer pour rien », précise-t-il.

Son souhait ? Dans le contexte actuel où la question de « volume » est prioritaire pour les diffuseurs, créer des structures d'écriture où on pourrait y intégrer de jeunes auteurs, encadrés par un auteur principal.

La relève est aussi l'un des objectifs de Télé-Québec, notamment dans le domaine du long métrage. On participe au développement de « films d'auteur », aux premiers et aux deuxièmes longs métrages, explique Pierre-Émile Beaulieu.

### QUELQUES IRRITANTS...

Pré-développement à rabais, développement interminable, sur-développement... Mais d'autres pratiques indisposent également certains auteurs. Les délais de réponse, par exemple.

Selon Annie Charrette, si on tarde à donner des réponses sur certains projets, c'est parce que ceux-ci sont intéressants et qu'ils correspondent aux objectifs de Radio-Canada en matière de diffusion. On attend à la dernière minute parce qu'on a



De gauche à droite : Michelle Allen (auteure), Jocelyn Deschênes (Sphère Média Plus), Annie Charrette (Radio-Canada), Pierre-Émile Beaulieu (Télé-Québec)

encore espoir d'aller en production. Par contre, les réponses négatives sont données rapidement, afin que ces projets puissent être soumis ailleurs. Mais aucune décision n'est prise à la légère ! « On lit tout, même si le nombre de projets soumis est considérable. »

Même approche à Télé-Québec, selon Pierre-Émile Beaulieu. À TVA, le délai est d'environ deux mois, et on s'efforce de « donner l'heure juste le plus vite possible », ajoute Sylvie Gaudreault.

Et sur quoi se base-t-on, en documentaire par exemple, pour choisir un projet plutôt qu'un autre ? Le sujet demeure l'élément essentiel, selon Marcel Simard. La première question qu'on se pose : le sujet proposé peut-il intéresser un diffuseur, oui ou non ?

Le matériel à l'appui de la demande ? Peu de démos, contrairement à ce qu'on pourrait penser. Mais la pratique change. L'accessibilité plus grande aux caméras HD facilite la préparation de démos. À Télé-Québec, on demande parfois un démo si le projet de documentaire porte sur un personnage bien précis. On veut savoir si ce personnage passe bien à l'écran et peut porter le documentaire sur ses épaules.

Certains auteurs croient que les producteurs exigent l'exclusivité des projets soumis. En d'autres termes, peut-on proposer le même projet à plusieurs producteurs ? Jocelyn Deschênes n'y voit aucun inconvénient. Même réponse chez Marcel Simard : « L'important, c'est que le projet se concrétise, chez nous ou ailleurs. »

Le travail en commun sur des séries à plusieurs épisodes ? Si Jocelyn Deschênes s'estime satisfait des expériences passées (*Les deux frères*, par exemple), Sylvie Gaudreault de TVA trouve plus rassurant de s'engager auprès d'un auteur unique. Par contre, celui-ci peut inviter d'autres scénaristes à se joindre à lui par la suite. En humour, il n'est pas rare de voir des équipes d'auteurs.

Annie Charrette, de son côté, trouve l'idée excellente mais souligne la difficulté, souvent, de trouver des auteurs qui veulent bien se plonger dans l'univers d'un autre scénariste.

### L'AVIS DES AUTEURS

Que pensent les scénaristes de toutes ces questions ? François Létourneau, auteur de la série *Les Invincibles* et du long métrage *Cheech*, résume son expérience au cinéma et la télévision, un ▶

## LE DÉVELOPPEMENT : RAMPE DE LANCEMENT OU... VOIE D'ÉVITEMENT ?

univers où « tout le monde donne son opinion » et où il faut « plaire à tout le monde ». Selon lui, le développement est avant tout une course à obstacles, où il faut développer... des réflexes de survie. En parlant de *Cheech*, il dit : « Si on avait pris au sérieux les rapports de lecture (contradictaires, d'ailleurs) des organismes de financement, on aurait abandonné le projet depuis longtemps ! »

Michelle Allen (*Un tueur si proche* et *Au nom de la loi*) conclut l'atelier par une description de son « parcours de combattante » : « J'ai tout vécu, dit-elle. Des projets réécrits sans arrêt, des séries rallongées, raccourcies, des concepts réorientés, redéfinis. » Pour la scénariste, chaque projet a une dynamique spécifique, non idéale et non normative. Ce qui ne l'empêche pas de nous faire part, avec beaucoup d'humour, des cinq commandements de l'auteur en développement.

### BILAN DE L'ATELIER

Peu de réponses et de solutions, malheureusement, à donner aux auteurs qui se retrouvent coincés par les « règles du jeu » et les exigences accrues qu'on leur impose. Ce n'était pas le but de l'atelier, bien sûr, mais on sent que tout le monde, des scénaristes aux diffuseurs, en passant par les producteurs, sont aux prises avec un système qu'ils ne contrôlent pas. Plus de projets, moins d'argent, et une grille horaire vorace ! C'est une réalité avec laquelle tout le monde doit composer.

Dans un tel contexte, il est important pour la SARTEC de s'assurer que les scénaristes ne fassent pas les frais de la « complexité » et de la « lourdeur » des différentes initiatives prises dans le domaine du développement. La « course à obstacles » ne doit pas se faire au détriment des auteurs ! ☐



De gauche à droite : Ariane Émond (auteure et animatrice), Marcel Simard (Productions Virage), Sylvie Gaudreault (TVA), François Létourneau (auteur)

## LES CINQ COMMANDEMENTS DE L'AUTEUR EN... DÉVELOPPEMENT

PAR MICHELLE ALLEN

### 1. Youppi, je développe !

Tout va bien ! Je me réjouis de pouvoir développer un projet, je me sens privilégiée. Je suis persuadée que mes interlocuteurs (producteurs/diffuseurs) m'appuient sans réserve. Même si on me demande de retourner en deuxième phase de développement, alors que je souhaiterais aller en production, je ne perds pas espoir. Mieux vaut un *oui* plus tard, qu'un *non* maintenant...

### 2. Je vais à la source.

J'essaie d'éliminer les « filtres » entre les lecteurs et moi. Je demande au producteur de l'accompagner chez le diffuseur ou de leur parler directement au téléphone. Je sais que je suis la personne la mieux équipée pour sentir, entre les lignes, la vraie nature des problèmes évoqués et la seule capable de trouver les solutions qui vont respecter la nature artistique du projet.

### 3. Cent fois sur le métier...

Il arrive qu'on me demande de réorienter le projet, à l'étape de la bible ou des scénarios. Ça peut être pour toutes sortes de raisons, financières (réduction de budget) ou créatives (réorientation de certaines lignes dramatiques, modification des personnages). Si je juge les demandes acceptables, j'y travaille. Si je peux me négocier un cachet de retouches, c'est encore mieux...

### 4. Je cherche un producteur digne de confiance et je lui fais confiance.

Le producteur est mon allié et mon meilleur ambassadeur. Je cherche avec lui des stratégies gagnantes. Je sais qu'à chaque moment du développement ou de la production, qu'il s'agisse d'échéancier, de budget ou d'orientation artistique, il va falloir prendre les risques et les gageures *ensemble* !

### 5. Un refus n'est pas un échec personnel.

Le refus n'est pas un jugement sur ma qualité comme personne ni comme auteure. Je ne me dis pas qu'il faut nécessairement que je réoriente ma carrière. Ou alors, je me donne un maximum de trois jours pour y penser ! Je me détermine une moyenne au bâton acceptable, je me retrousse les manches et me remets au travail ☐

## RAPPORT DU PRÉSIDENT

## Jeune depuis 56 ans



Nous publions ici le rapport lu par le président de la SARTEC lors de l'Assemblée générale annuelle du 26 novembre dernier.

**L**a SARTEC existe depuis 56 ans. Lorsqu'elle a été fondée en 1949, la télévision n'était pas encore arrivée chez nous. Beaucoup de chemin a été parcouru depuis ce temps. Nous sommes maintenant plus de 1 000 membres, 1 068 plus exactement au dernier relevé, et la SARTEC a géré pour l'année 2004-2005 18 millions de dollars de contrats. C'est beaucoup d'argent, et corollairement, beaucoup de travail et de responsabilités.

PAR MARC GRÉGOIRE

#### REPRÉSENTER TOUS LES SECTEURS D'ÉCRITURE AUDIOVISUELLE

Pourtant, il y a encore des secteurs d'écriture où les auteurs sont laissés à eux-mêmes et ont de la difficulté à se faire respecter et à se faire payer en conséquence. Ces auteurs, nous voulons les représenter parce qu'il semble bien que seule la négociation collective puisse permettre de baliser certains créneaux plus pointus d'écriture audiovisuelle et ainsi empêcher l'exploitation et les abus. À ce titre, nous avons entrepris des démarches pour représenter les traducteurs de toute langue vers le français en audiovisuel. Nous avons d'abord abordé le dossier des adaptateurs-traducteurs en doublage dont certains nous avaient approchés pour tenter d'améliorer leurs conditions de travail. Nous avons d'ailleurs modifié nos Statuts pour permettre à ceux d'entre eux qui le désiraient de devenir dès maintenant membres de la SARTEC.

Nous faisons également des efforts pour percer dans le domaine corporatif et le multimédia. De plus, nous avons maintenant un contrat-type pour les auteurs de production artisanale, l'idée étant de démontrer à ces créateurs souvent réfractaires à toute forme d'encadrement que la SARTEC n'est pas un gros syndicat vorace et inflexible et qu'ils ont intérêt à en faire partie s'ils veulent s'assurer de participer à la vie économique de leurs œuvres. Par ces démarches, nous voulons affirmer notre présence partout où c'est possible d'être, et faire en sorte que la SARTEC devienne la référence pour tous les auteurs de l'audiovisuel, un peu comme l'est l'Union des Artistes pour les acteurs.

#### DÉFENDRE LES AUTEURS

Depuis 56 ans, la raison d'être de la SARTEC est de défendre les auteurs et leur assurer les meilleures conditions de travail possible. Ce mandat entraîne parfois des batailles juridiques qui coûtent cher mais que nous considérons essentielles. Heureusement, la gestion prudente et responsable des fonds confiés à la SARTEC fait en sorte que nous avons une réserve amplement suffisante pour faire face à nos obligations. Ainsi, cette année, nos honoraires professionnels ont littéralement explosé pour se chiffrer à 150 000 \$, 60 000 \$ de plus que ce qui avait été prévu. Ces sommes ont servi entre autres à bâtir nos dossiers de reconnaissance légale et à nous défendre dans des dossiers d'arbitrage. Dans un de ces dossiers, l'arbitre a malheureusement tranché contre nous. Il a en effet jugé qu'un producteur avait eu raison de ne pas payer un auteur parce que le délai maximum de 45 jours pour déposer un grief avait été dépassé. Le hic dans cette affaire, c'est que l'auteur et son agent ont d'abord tenté de s'entendre à l'amiable avec le producteur, avec comme résultat que plus de 45 jours se sont écoulés. Ce n'est que lorsque l'auteur et son agent ont compris qu'ils ne parviendraient pas à se faire payer qu'ils ont contacté la SARTEC... mais trop tard selon la décision de l'arbitre. Ce qui est doublement

## Jeune depuis 56 ans

choquant dans cette histoire, c'est que le producteur a admis qu'il devait de l'argent à l'auteur, mais a refusé de le payer pour la seule raison qu'il y avait prescription puisque le délai était échu. Donc, si l'auteur et son agent n'avaient pas d'abord tenté de s'entendre de bonne foi avec le producteur, ce qui est une réaction tout à fait normale pour un pigiste qui veut demeurer en bon terme avec un employeur et conserver ainsi la possibilité de travailler de nouveau avec lui, un grief aurait été déposé dans les délais et le producteur aurait été obligé de le payer, la convention APFTQ-télévision étant en béton sur ce point.

Morale de cette histoire ? En cas de litige, tentez d'abord de vous entendre avec votre producteur. Mais après quelques semaines, pour protéger vos droits, communiquez avec la Sartec pour qu'elle dépose un grief en bonne et due forme. Vous pourrez alors, si jamais on vous accuse d'être un artiste impossible et intransigent, invoquer ce fameux précédent que nous avons surnommé « la clause Cirrus ».

### DÉCLARATION COMMUNE DE LA SARTEC, L'ARRQ ET DE LA SACD

Un autre point litigieux pour lequel on s'est battu à toutes les chances de connaître une fin plus heureuse : je veux parler de notre levée de bouclier contre le projet de la SACD d'offrir des redevances aux réalisateurs à même l'enveloppe négociée pour les scénaristes. L'an dernier, à notre initiative, les auteurs membres de la SACD se sont opposés avec succès à cette mesure. Un comité tripartite formé de la SARTEC, de l'ARRQ et de la SACD a été mis sur pied et nous nous sommes finalement entendus sur une déclaration commune. Cette déclaration a déjà été entérinée par l'association des réalisateurs et les membres de la SACD lors de leurs assemblées générales respectives. Elle se lit comme suit : « Le scénariste et le réalisateur contribuent à la création de l'œuvre et, à ce titre, ont droit tous deux à la protection de leurs droits et à la perception des redevances correspondantes. » Les membres de la SACD ont également entériné la déclaration suivante : « Que la SACD confirme que les redevances qu'elle entend négocier et éventuellement percevoir pour les réalisateurs seront distinctes de celles déjà négociées pour la diffusion des œuvres des scénaristes et n'affecteront aucunement les redevances déjà versées à ces derniers. » Ce libellé nous satisfait : il permet à nos collègues réalisateurs d'améliorer éventuellement leurs conditions de rémunération sans nuire aux nôtres. De plus, il ne crée aucun précédent en ce qui concerne la question de l'autorat puisqu'il ne fait que confirmer que « le réalisateur contribue à la création de l'œuvre », ce qui est rigoureusement exact. Cette déclaration vous sera donc soumise pour approbation un peu plus tard.

### POUR CONCLURE

Il y a maintenant trois ans que vous me faites confiance comme président de la SARTEC. Je vous en remercie. Je suis très fier du travail accompli tant par les membres du conseil d'administration que par le personnel de la SARTEC. Les dossiers sont traités avec doigté et diligence, avec toujours comme objectif premier de trouver des solutions durables aux problèmes que nous rencontrons, et faire en sorte que nous puissions nous épanouir comme artistes tout en étant payé un juste prix pour notre labeur.

Merci. ■■

### TÉLÉFILM CANADA

#### Fonds du long métrage du Canada

#### Programme d'aide à l'écriture de scénarios

##### Projets acceptés

Année fiscale 2004-2005 – date de dépôt du 3 mai 2005

#### Du synopsis au scène à scène

##### Scénaristes

Jacques E. Bouchard  
Martin Doyon  
Andrée Lambert  
Dave Peuvion et Michael Vincent Moore

#### Du scène à scène à la première version dialoguée

Zénon Olejniczak et Plamen Sjarov, *Corail noir*  
Marc Bisailon, *Faits Divers*  
Denis Langlois et Bertrand Lachance, *L'incroyable destin de Mathieu-le-Tambour*  
André Forcier et Linda Pinet, *Némésis*  
Pierre Lessard, *Tartare*  
Suzanne Mancini Gagner, *Zita dans la ville souterraine*

#### Personne-ressource

Brigitte Dupré

DUPREB@Telefilm.gc.ca

(source TÉLÉFILM)

### SODEC

#### Aide à la scénarisation

##### Volet 2 – Entreprises de production

Volet 2.1 – aide sélective secteur privé – investissement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2005

Cirrus Productions Inc.  
Films Valkyrie Inc.  
Micro\_Scope Inc.  
Productions Jeux d'ombres Inc.

[www.sodec.gouv.qc.ca](http://www.sodec.gouv.qc.ca)

#### Aide aux jeunes créateurs

Volet 1 – Aide à la scénarisation – investissement du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2005

9087-3589 Québec Inc. (Les Films du désert blanc)  
9097-4767 Québec Inc. (Les Films Caméra Oscura)  
Brigitte Archambault  
Keero Singh Birla  
Alan Éric Caldwell et Germain Royer  
Éloïse Corbeil  
Couzin Films Inc.  
Agata de Santis (Productions Redhead)  
Sarah Fortin  
Monelle Guertin et Francis Lauzon  
Jean-François Legentil  
Thierry Leuzy  
Janina Macdonald  
Stefan Miljevic (Mammouth Films)  
Meena Murugesan (Productions Amaru)  
David Ospina  
Steve Patry  
Sophie Payeur  
David Pierrat  
Productions Kinesis Inc.  
Productions Neptune Inc.  
Productions Périphéria Inc.  
Geneviève Quessy  
Gabriel Sabourin  
Vuk Stojanovic  
Mihail Yaroshevsky (Ohm Film Productions)

[www.jeunescreateurs.qc.ca](http://www.jeunescreateurs.qc.ca)

[info\\_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca](mailto:info_jeunescreateurs@sodec.gouv.qc.ca)

(source SODEXPRESS juin 2005)

## RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE AU 26 NOVEMBRE 2005



## La SARTEC en chiffres

Sylvie Lussier, trésorière de la SARTEC, a présenté à l'assemblée générale les États financiers vérifiés et les Prévisions budgétaires pour l'année 2005-2006. Nous présentons ici les grandes lignes.

**L**a situation financière de la SARTEC exige une attention soutenue. Nos dépenses ont été importantes cette année, particulièrement en frais d'avocat pour les divers arbitrages de griefs. Et si le Fonds d'administration a été fortement sollicité, le Fonds de la Caisse de Sécurité est également sous pression, les primes d'assurance des membres étant de plus en plus élevées.

Mais le tableau n'est pas si sombre. Nos surplus accumulés sont encore importants. Et des dépenses comme celles effectuées pour les rénovations de notre édifice constituent en quelque sorte un simple déplacement de fonds. Nous diminuons le Fonds de la Caisse de sécurité pour augmenter le Fonds d'immobilisation, mais les deux fonds relèvent de la SARTEC.

Nous avons toutefois pris des mesures pour réduire certaines dépenses en freinant nos dossiers d'accréditation. Nous prévoyons aussi augmenter nos revenus par une hausse du coût des dépôts de manuscrits. Nous espérons également réduire nos dépenses d'arbitrage et comptons aussi négocier une meilleure façon de gérer les différends avec l'APFTQ. Cela reste, bien sûr, aléatoire. Comme syndicat, il nous faut dépenser ce qui est nécessaire pour défendre et nos ententes et nos membres. Il est difficile de prévoir les cas qui feront ou non l'objet d'un règlement ou d'un arbitrage.

Quoi qu'il en soit, avant d'augmenter les cotisations professionnelles ou vos contributions à votre régime d'assurance, le Conseil a préféré attendre afin de voir si 2005 constituait une exception ou une tendance.

### LE FONDS D'ADMINISTRATION

Les cotisations annuelles et à la source expliquent en bonne partie la hausse de nos revenus de quelque 54 000 \$. Le relèvement du Fonds canadien de télévision a eu un impact positif sur le nombre de contrats signés par nos membres.

Il faut cependant noter que nous avons dépensé 66 000 \$ de plus que l'an dernier. Pourtant, nos dépenses sont relativement

stables, sauf au chapitre des honoraires professionnels où nous avons dépassé les 150 000 \$, comparativement à 90 000 \$ l'an dernier et à 75 000 \$ en moyenne ces 5 dernières années.

En bref, nos dépenses de près de 800 000 \$ ont dépassé nos Revenus (même en y incluant les Honoraires d'administration et le montant voté l'an dernier comme Contribution au déficit d'opérations) et laissé un déficit de 2 638 \$.

### LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Du côté de la Caisse de Sécurité, nous avons déposé 1 295 299 \$ dans les REER des membres et avons versé 8,5 % de plus que l'an dernier en primes d'assurance, soit 475 040 \$. Quant au rendement de nos placements, il s'est élevé à 4 %.

Le solde de la Caisse de Sécurité est désormais de 1 077 137 \$. Outre les honoraires d'administration et certaines dépenses spéciales (Événement SARTEC au Rendez-vous, etc.), le Fonds a également assumé une partie du déficit d'opérations et le coût des rénovations de notre édifice, soit quelque 61 000 \$.

### LE FONDS D'IMMOBILISATION

Pour sa part, notre Fonds d'immobilisation s'est enrichi et vaut désormais 218 501 \$. Il s'agit toutefois de la valeur aux livres de notre édifice et non de sa valeur marchande, laquelle est largement supérieure.

### LES PRÉVISIONS POUR 2005-2006

Nous prévoyons que les revenus du Fonds d'administration seront généralement stables en 2005-2006 et s'établiront à 707 250 \$. Nous avons évalué nos dépenses à 767 200 \$ en présumant que les honoraires professionnels seraient ramenés à un montant plus près de la moyenne des dernières années.

Du côté de la Caisse de Sécurité, outre les dépenses habituelles, quelque 45 000 \$ ont été prévus pour la réparation des fondations et de la maçonnerie du mur Nord, lequel menaçait de s'effondrer. Les travaux entrepris en octobre sont quasi terminés. ¶



## Les faits saillants

Lors de l'Assemblée générale annuelle, le directeur général de la SARTEC a fait un survol des activités pour l'exercice financier 2004-2005. Voici un résumé des principaux faits saillants de l'année.

**S**i la négociation des ententes collectives a parfois semblé traîner en longueur, la gestion des ententes, les dossiers d'accréditation et les questions d'affaires publiques ont occupé et le Conseil d'administration et le personnel de la SARTEC.

### GESTION ET NÉGOCIATION DES ENTENTES

Du côté des **négociations**, plusieurs ententes sont échues.

#### APFTQ

Les négociations pour le renouvellement de l'**entente APFTQ-télévision** ont commencé dès novembre 2003, mais, en 2005, moins d'une dizaine de rencontres ont eu lieu entre les parties. Les discussions touchent tant le développement, que l'encadrement des variétés, du documentaire, les licences d'exploitation voire la gestion des griefs. À l'exception des tarifs, la presque totalité des propositions ont été déposées et une ou deux rencontres seront nécessaires avant le sprint final. Nous espérons en arriver à un règlement avant mars 2006, de manière à ce que la grille tarifaire soit mise à jour. Notons que depuis l'échéance de l'entente en mars 2003, les tarifs ont été majorés de 2 % les 15 mars 2004 et 2005.

#### SRC

L'**entente avec Radio-Canada** est échue depuis juillet 2005. Aux prises avec d'autres négociations, la SRC a demandé le report des rencontres en décembre en nous assurant que les majorations de tarifs s'appliqueront rétroactivement. Longtemps notre principal producteur, la SRC semble à la veille de mettre un fin à toute production dramatique interne.

#### ONF

Nous avons prolongé d'un an l'**entente avec l'ONF** échue en mai 2004 (avec augmentation des cachets et de la contribution à la Caisse de Sécurité) et les négociations qui viennent de reprendre porteront, entre autres, sur l'utilisation des œuvres via diverses technologies (Internet, cellulaires, etc.)

#### TFO

L'**entente avec TFO** est échue depuis mars 2005 et nous avons fait part de notre intention de la renégocier, mais il faut noter que nous n'avons reçu l'an dernier qu'un seul contrat.

#### APFC

En mai dernier, l'**Alliance des producteurs francophones du Canada (APFC)** a pris l'initiative de nous inviter à les rencontrer. Nous avons pu renouer contact en vue d'une normalisation éventuelle de nos rapports. Beaucoup de chemin reste à faire, mais il faut noter que plusieurs membres de l'APFC, sont déjà signataires d'ententes SARTEC. Nous nous rendrons également à Moncton en décembre prochain pour rencontrer les auteurs.

Notre reconnaissance légale englobant la **production corporative**, nous avons jugé le temps venu d'encadrer ce secteur et avons contacté le Regroupement des producteurs multimédia pour entamer la négociation d'une première entente. Nous travaillons à une ébauche de propositions qui pourrait servir de base aux discussions.

#### UN NOUVEL OUTIL POUR LA RELÈVE

Nous avons mis en ligne le contrat-type pour la **production artisanale** pour favoriser l'octroi de conditions adéquates aux auteurs de la relève. Accompagné d'un guide de rédaction de manière à en faciliter la compréhension, ce contrat-type concerne uniquement des productions à budget modeste, dont le financement est complété par des subventions et qui ne comportent pas de licence de diffusion avant le premier jour de tournage.

#### AUTRES JURIDICTIONS

En septembre 2004, nous avons demandé l'**accréditation pour les traducteurs** de toute langue vers le français œuvrant en doublage, en film et en multimédia et pour les auteurs de langue française en multimédia. En Commission de reconnaissance, il a été convenu de procéder par étapes. Le domaine du doublage en a constitué la première.



Le statut de créateur de l'adaptateur/traducteur étant remis en question par l'Association des doubleurs professionnels du Québec, nous avons dû prouver qu'ils étaient des créateurs au sens de la loi lors de sept jours d'audience. Nous attendons la décision de la Commission depuis mai.

#### LES ENTENTES EN CHIFFRES

Nous avons continué à veiller à l'**application des ententes**, lesquelles génèrent un nombre de plus en plus élevé de contrats. Nous avons ainsi reçu en 2004-2005 quelque 3 259 contrats en télévision, 158 contrats en cinéma, 128 contrats pour des reprises, 59 contrats de licences d'utilisation d'extraits, sans compter les 349 paiements reçus comme redevances pour la vente des œuvres à des pays non francophones et répartis par nos soins entre les auteurs.

Toutes les ententes ne génèrent pas le même niveau d'activités. Nos auteurs ont signé pour plus de 18 millions de dollars de contrats en 2004-2005. 70 % de ces contrats relevaient de l'entente APFTQ-télévision ; 15 % de l'entente APFTQ-cinéma ; 6,8 % de celle avec la SRC ; 3,5 % de TVA et 1 % de l'ONE Télé-Québec, ne représente plus qu'un pourcentage infinitésimal et est même dépassé par TFO. Quant à TV5, dont les diffusions constituaient par le passé un revenu d'appoint intéressant pour certains de nos membres, on n'en parle même plus.

#### GRIEFS

Avec les contrats viennent aussi les problèmes. 2004-2005 n'a pas fait exception à la règle. Ainsi, pour la seule convention cinéma, nous avons écrit une soixantaine de lettres pour obtenir des précisions ou corrections à des contrats. Et si 37 griefs étaient encore en suspens au 31 août, nous en avons déposé 22 nouveaux griefs et en avons retiré 14. L'entente APFTQ télévision a suscité l'envoi de 219 lettres, le dépôt de 108 nouveaux griefs, dont 41 ont été réglés et 68 sont venus s'ajouter à ceux en suspens pour un total de 193. Quant à l'ensemble des autres ententes, elles ont généré quelque 80 lettres, en bonne partie pour des demandes d'utilisations d'extraits. Seulement deux griefs ont été déposés, le premier a été réglé et le second, déféré en arbitrage, est en voie de l'être.

Cela pour la correspondance du secteur des relations de travail, sans compter celle expédiée pour réclamer le versement de remises, recevoir des contrats, des cachets de production, etc.

#### ARBITRAGES

Plusieurs de ces griefs se règlent d'eux-mêmes, ou en comité paritaire. Rarement déférons-nous un grief en arbitrage, mais 2004-2005 fut exceptionnelle à ce chapitre avec **3 griefs en arbitrage**.

L'un de ces trois arbitrages a été suspendu après une première journée, les parties privilégiant alors un règlement négocié qui reste à finaliser. Mais, même alors, les dépenses s'avèrent élevées, car c'est souvent la préparation préalable qui est la plus onéreuse.

Les deux autres griefs ont fait l'objet de décisions importantes. Ainsi, une première décision a limité à 45 jours le délai dont dispose la SARTEC pour déposer un grief (entente télévision APFTQ) et requiert désormais des auteurs de nous aviser rapidement de tout problème avec leurs producteurs.

La seconde décision confirme la possibilité pour les auteurs de récupérer leurs droits lors de certaines résiliations de contrat. Deux auteurs de projet soumis avaient résilié leur contrat parce qu'une condition essentielle n'avait pas été respectée. Le producteur a alors refusé de leur rétrocéder les droits et réclame des compensations. L'arbitre a donné raison aux auteurs et, considérant que le refus du producteur leur avait été préjudiciable, condamné celui-ci à leur verser des dommages de près de 30 000 \$.

#### AFFAIRES PUBLIQUES

L'auteure Élisabeth Bourget avait intitulé l'une de ses pièces *...la vie c'est comme la vaisselle c'est toujours à recommencer*, on pourrait lui emprunter ce titre pour décrire plusieurs des dossiers **d'affaires publiques** sur lesquels nous sommes intervenus cette année.

#### PROPRIÉTÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'an dernier deux rapports gouvernementaux traitaient de façon contradictoire de la **propriété étrangère des entreprises de télécommunications** : l'un prônait le maintien des balises actuelles, l'autre, une plus grande ouverture aux capitaux étrangers. Le gouvernement a confié le dossier à un Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. La SARTEC, l'ARRQ, l'APFTQ, l'ADISQ et l'APFTQ ont cosigné un mémoire rappelant que les évolutions techniques et économiques des télécommunications rendent plus que jamais nécessaire un cadre réglementaire apte à assurer effectivement la diversité culturelle et que le contrôle des infrastructures est primordial pour la transmission de contenus nationaux.

#### GOUVERNANCE

Le gouvernement a continué les consultations de l'an dernier sur **la gouvernance** de Téléfilm et du Fonds canadien de télévision et semble avoir fait son nid pour un partenariat public-privé qui reposera sur le FCT, lequel conclura avec Téléfilm une entente de services pour l'administration du processus de présentation des demandes et de prises de décision de financement. Le FCT aura une entente de contribution avec le ministère et devra gérer les ressources financières en respectant diverses obligations. Quant à son Conseil d'administration il devrait faire place à un artiste, mais avec nos collègues du Conseil canadien des syndicats de l'audiovisuel, nous faisons pression pour qu'un artiste de chaque communauté linguistique soit présent.

Les questions de gouvernance se posent aussi au cinéma puisque le Comité consultatif sur le Fonds du long métrage doit être reformé. Téléfilm suggère un Comité directeur national formé d'une douzaine de représentants officiels des organismes du secteur pour évaluer l'ensemble des politiques

### Les faits saillants

et stratégies et deux Comités sur les principes directeurs sur la mise en œuvre des principes. Les places réservées à l'ensemble des créateurs et artistes sont limitées et nous faisons pression avec nos collègues pour corriger cette sous-représentation.

La présence de créateurs au sein des instances décisionnelles ou consultatives n'est jamais acquise. Même au Conseil d'administration de Téléfilm, où nous pouvions nous réjouir d'un précédent créé par la nomination de Louise Pelletier, auteure et ancienne présidente de la SARTEC, des modifications récentes à leur loi constitutive ont fait en sorte qu'il sera désormais impossible que des créateurs y siègent puisque tout revenu tiré du secteur audiovisuel (même des redevances versées pour des émissions passées) les mettra en situation de conflit d'intérêts. Pourtant, les employés retraités des diffuseurs demeurent admissibles. La situation a été dénoncée par la plupart des associations, mais en vain pour l'instant.

#### DROIT D'AUTEUR

Voici un autre dossier qui réapparaît d'autant plus souvent que le gouvernement a décidé de procéder par phases. Le **projet C-60** de révision de la Loi sur le droit d'auteur aura surtout des incidences pour les artistes-interprètes (incorporation des traités de l'OMPI) et les photographes (reconnus comme auteurs au même titre que les autres), mais il introduit de nouvelles exceptions pour les maisons d'enseignement et ne crée aucune véritable obligation aux Fournisseurs de services Internet d'enlever un site qui contrevient au droit d'auteur. Si l'audiovisuel semble moins touché, nous suivons le dossier avec nos collègues du DAMIC (regroupement de syndicats et de sociétés de gestion), d'autant plus que des consultations sont en préparation sur des sujets comme la copie privée, l'utilisation de l'Internet par les maisons d'enseignement et le transfert de formats, etc. La révision risque encore d'être à l'honneur l'an prochain.

Toujours en prévision de la révision de la loi, nous travaillons de concert avec la SACD, l'ARRQ, l'UDA, l'APFTQ, la SODRAC afin de nous entendre sur un modèle à proposer au gouvernement pour l'instauration d'un système de redevances pour la **copie privée audiovisuelle**. C'est la reprise d'un vieux projet, pour lequel, les associations songent à commander une étude attestant de l'impact de la copie privée sur les revenus du secteur.

#### ACCORDS DE COPRODUCTION

Si en 2004, les projets d'ouvrir les **accords de coproduction** à une dilution des règles de contenu ont fait chou blanc, la révision d'ensemble des accords tarde toujours à venir. Une autre consultation a eu lieu en mai, mais rien ne transpire et nous craignons un affaiblissement des règles de contenu. Dans ce dossier, nous avons toujours fait pression pour que les accords

de coproduction soient perçus comme des politiques culturelles et non pas seulement des outils de financement.

#### POLITIQUE DU CINÉMA

Si l'an dernier, le renouvellement du Fonds canadien de télévision nous inquiétait, cette année ce fut la **politique fédérale du cinéma**. Aux consultations du ministère se sont ajoutées celles du Comité parlementaire du Patrimoine, qui, après avoir sollicité les mémoires en février 2005 et tenu des audiences en avril, publiait un rapport intérimaire, en septembre dernier, en posant une nouvelle série de questions sur l'avenir du cinéma. Toujours, nous avons insisté sur la nécessité de maintenir le cap sur des objectifs plus culturels qu'industriels (exigences en termes de contenu) ; demandé un meilleur soutien au développement ; réclamé le maintien du programme d'aide à la scénarisation, etc.

#### CRTC

Au CRTC, nous sommes intervenus d'abord, en avril, lors du renouvellement des licences de Canal D, Séries+, Historia et Ztélé pour suggérer une augmentation du contenu canadien ou une hausse des dépenses d'acquisition d'émissions originales.

En mai, nous avons cosigné avec l'UDA, l'ARRQ, l'ADISQ, l'AQTIS et la SPACQ un mémoire préparé par l'APFTQ pour que les données comptables des canaux spécialisés ne soient pas l'objet d'un traitement confidentiel.

Début août, nous nous sommes joints à l'ADISQ, l'APEM, l'APFTQ, l'ARRQ, la GMMQ, la SOCAN, la SODRAC, la SPACQ et l'UDA pour déposer une requête devant le Conseil privé pour faire annuler l'octroi de licences à deux consortiums de radio satellite par abonnement. La requête a recueilli de nombreux appuis (ministre de la Culture du Québec et députés québécois de tous les partis à Ottawa), mais le Cabinet a pris prétexte de nouveaux et fort faibles engagements des titulaires de licences en matière de contenu de langue française, pour la rejeter. L'intervention des fabricants d'automobiles aura aussi joué, et le fédéral a beau dire que la culture n'est pas une marchandise comme les autres, il y a loin de la coupe aux lèvres quand il s'agit d'opposer culture à automobile.

#### DIVERSITÉ CULTURELLE

Mais au moins, les efforts des diverses coalitions sur la **diversité culturelle** à travers le monde ont été récompensés puisque l'UNESCO a adopté le projet de convention internationale, réaffirmant ainsi le droit des pays à se doter de politiques culturelles et le principe que les biens et services culturels diffèrent des autres. La SARTEC est membre de l'Exécutif de la Coalition canadienne, laquelle entend continuer à œuvrer jusqu'à la ratification de la Convention par un nombre significatif de pays.

#### FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE

Au Québec, le Comité permanent à l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes s'est penché sur le **filet de sécurité sociale** et a traité de sujets tels la formation, les

prestations pour accidents de travail pour les danseurs en entraînement et l'évaluation des divers régimes d'assurance et de retraite en place au sein des associations.

## DOSSIER SPÉCIAUX

Outre les dossiers d'affaires publiques, nous avons aussi travaillé sur certains **dossiers spéciaux** comme l'animation, le colloque Internet, nos relations avec la SACD et le dossier Robinson.

### L'ANIMATION

Depuis notre premier rapport sur la *Disparition du français en animation* en 2002, nous avons travaillé à inverser la tendance, mais rien ne semblait bouger. Le dossier apparaissait trop compliqué aux yeux des intervenants. C'est pourquoi, de concert avec l'UDA, nous avons décidé de pousser plus loin l'analyse et d'étendre notre intervention à la situation des émissions jeunesse en général. Le constat s'est avéré si troublant que nous avons voulu le publiciser largement.

En **animation**, les données démontraient que :

- sur un financement canadien de plus de 1,4 milliard, les productions de langue française ne représentaient que 10 % et les scénaristes étaient rarement québécois ;
- plus le contrôle de la production était canadien, plus la présence francophone était faible.

Pour l'ensemble de la programmation jeunesse :

- près de 9 séries jeunesse sur 10 avaient été écrites à l'étranger ou en anglais ;
- plus des deux-tiers n'avaient fait appel à aucun comédien francophone d'ici (68 %) ;
- la majorité des émissions canadiennes avaient été doublées à l'étranger.

Et les interventions des gouvernements avaient contribué à cette situation (absence de ventilation linguistique des crédits d'impôt ; financement par le FCT de séries anglophones à partir de l'enveloppe francophone ; etc).

En février, nous avons publié notre recherche à plus de 1 000 exemplaires sous le titre « *Séries jeunesse et animation : Le jeune public dépossédé de sa culture et privé de ses artistes* » et, lors d'une conférence de presse, avons demandé à la Commissaire aux langues de se pencher sur une situation jugée discriminatoire à l'endroit des artistes francophones.

Expédiée à tous les députés et ministres du Québec, à tous les députés et ministres québécois à Ottawa, aux journalistes, producteurs et diffuseurs, notre publication a reçu une bonne couverture médiatique et la Commissaire aux langues a jugé la plainte recevable. Télétoon, Vrak.TV et l'APFTQ ont longuement répliqué à notre étude et nous avons réagi immédiatement avec un certain succès.

Tout cela a produit des résultats. À la demande du ministère, le Fonds canadien de télévision a augmenté sa contribution aux productions d'animation de langue française de 22 à 30 %,

doublé l'enveloppe du doublage et exigé que le doublage des projets qu'il finance soit effectué au Canada ; Téléfilm doit poursuivre des discussions sur le respect des traités de coproduction et l'aménagement des mini-traités pour l'animation de langue française ; la SRC nous a appris exiger désormais que les séries d'animation dans lesquelles elle investissait soient écrites par des scénaristes québécois.

Après des années de disette, nous avons reçu quelques contrats en animation et plusieurs projets sont annoncés. Ce n'est pas encore le pactole, mais il y a des progrès. Quant à la Commissaire aux langues, elle semble privilégier une recherche plus poussée sur la production de langue française en 2006. Il faut maintenir la pression et nous comptons également prêter désormais plus d'attention aux politiques québécoises.

### INTERNET, MENACE OU POSSIBILITÉS ?

**L'Internet** a également mobilisé nos ressources, puisque le 20 avril dernier nous organisons un colloque sur le sujet, de concert avec l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision. Plus de 150 personnes ont contribué à une réflexion commune sur les stratégies à adopter pour bien s'intégrer à l'ère numérique. 15 conférenciers et panélistes ont traité des risques de piratage des œuvres audiovisuelles, des solutions possibles et des dangers et avenues offertes par Internet.

### SACD

En juin 2004, nous avons réagi au projet de la **SACD** de rémunérer les réalisateurs à partir des redevances des scénaristes. Il avait alors été suggéré que la SACD, l'Association des réalisateurs et la SARTEC se rencontrent pour discuter de la question. Ce qui fut fait. En mai 2005, une nouvelle assemblée de la SACD a adopté une déclaration qui stipulait que :

« Le scénariste et le réalisateur contribuent à la création de l'œuvre et à ce titre, ont droit tous deux à la protection de leurs droits et à la perception des redevances correspondantes. »

« Que la SACD confirme que les redevances qu'elle entend négocier et éventuellement percevoir pour les réalisateurs, seront distinctes de celles déjà négociées pour la diffusion des œuvres des scénaristes et n'affecteront aucunement les redevances déjà versées à ces derniers. »

### LE DOSSIER ROBINSON

Après dix ans de procédures, **l'affaire Robinson** contre Cinar en est à la dernière étape avant procès. Claude Robinson a déposé toutes les pièces de sa demande ainsi que la liste de ses témoins en septembre et l'autre partie a fait de même à la mi-novembre. Normalement, une conférence préparatoire en vue de déterminer la durée approximative du procès devait avoir lieu à la mi-novembre et une date devait être fixée pour le début des audiences.

## Les faits saillants

Mais dans ce dossier complexe, rien n'est jamais simple et les avocats des défenseurs cherchent à écarter toutes les questions se rapportant aux fraudes alléguées et à réduire le litige à la seule question de la contrefaçon, demandant ainsi que l'instance soit scindée.

Après plus de dix ans, Claude Robinson attend donc toujours une date de procès et il nous faut saluer sa détermination pour obtenir justice.

### ÉRADICATION DES BANDEAUX PUBLICITAIRES

Si les **bandeaux publicitaires** insérés à même les émissions dramatiques sont maintenant rares, nous avons toutefois craint que les génériques deviennent des panneaux publicitaires lorsque Radio-Canada a décidé l'an dernier de les comprimer pour publiciser des produits commerciaux. À l'initiative de la SARTEC les associations syndicales du secteur de l'audiovisuel ont dénoncé publiquement la pratique le 10 novembre. Le 30 novembre, la SRC nous confirmait y mettre un terme.

### FESTIVALS DE FILMS

La SARTEC ne s'est pas mêlée directement de la bataille des **Festivals**. Nous avons été informés de ce que la SODEC et Téléfilm comptaient faire. Par le passé, le FFM n'a jamais sollicité notre collaboration, mais nous collaborions déjà avec le FNC dans le cadre de *Cours écrire ton court*. Nous avons continué. Nous avons également accepté de participer au comité consultatif sur la programmation du FIFM et collaboré à la préparation d'un atelier sur la scénarisation. Nous verrons l'an prochain lequel des Festivals survivra, mais nous continuerons d'œuvrer à assurer une présence des scénaristes là où faire se peut.

### FORMATION

Les activités de **formation** commencent à prendre de l'ampleur puisque le financement obtenu avoisine désormais les 70 000 \$. Nous avons maintenu notre programme de parrainage de jeunes créateurs en collaboration avec la SODEC à la fois dans le cadre de *Cours écrire ton court* et du Programme des jeunes créateurs où 7 parrainages sont également mis sur pied. À cela s'ajoute un cours sur l'écriture à 4 mains et deux cours sur l'écriture multi-média.

### AUTRES ACTIVITÉS

Aux activités décrites précédemment, s'ajoutent la soirée SARTEC, organisée dans le cadre des Rendez-vous du cinéma, notre collaboration à la Soirée des Jutra, les cours sur nos ententes collectives à l'INIS, notre présence à l'Atelier Grand Nord, etc. Tout cela, dans un édifice en chantier pour rénovations.

La diversité des enjeux et des dossiers continue de croître. Nous espérons que certains d'entre eux trouveront leur conclusion en 2006. **■**

## À vos agendas

### Événement SARTEC

Le **lundi 20 février 2006**, à 20 h, à la Cinémathèque québécoise, au café des Rendez-vous du cinéma québécois  
**Un Rendez-vous à ne pas manquer !**

### Rendez-vous du cinéma québécois (RVQC)

du 16 février au 26 février 2006  
tél. : (514) 526-9635  
info@rvqc.com / www.rvqc.com

### Hot Docs

du 28 avril au 7 mai 2006  
LE FORUM DOCUMENTAIRE DE TORONTO  
3-4 mai 2006  
**Date limite pour soumettre un projet : 1<sup>er</sup> février 2006**  
**Dates limite pour les place d'observateurs : 16 mars 2006**  
contact : Michaëlle McLean  
tél. : (416) 203-2155, poste 228  
mmclean@hotdocs.ca/www.hotdocs.ca

### 26<sup>e</sup> édition du Gala des prix Génie

Toronto – 13 mars 2006  
www.acct.ca / www.genieawards.ca/index.cfm

## Le 18<sup>ème</sup> non-réveillon de Moisson Montréal

Moisson Montréal vous invite à nourrir l'esprit des Fêtes en participant à leur campagne de financement annuelle, le 18<sup>e</sup> Non-Réveillon.

Votre don permettra à Moisson Montréal de poursuivre sa mission. Moisson Montréal distribue annuellement près de 9,5 millions de kilos d'aliments et de produits essentiels à plus de 180 organismes dans la grande région de Montréal et rejoint mensuellement plus de 130 000 personnes, dont 52 000 enfants.

À l'approche du Temps des Fêtes, soyons généreux !

Pour faire votre don, communiquez avec :

**MOISSON MONTRÉAL**

6880, chemin Côte-de-Liesse,  
Saint-Laurent (Québec) H4T 2A1

Tél. : (514) 344-4494 / info@moissonmontreal.org /  
www.moissonmontreal.org

## Nouveaux membres

### NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (octobre 2005), nous comptons les nouveaux membres suivants :

Annik Alder	Pierre Gill	Patrick Pellegrino
Rémi Bellerive	Isabelle Laperrière	Bryan Perro
Jacques Bérubé	Éric Leca	Annabelle Poisson
Fanny Britt	Anouk Mahiout	Benoit Roberge
Alain Brunet	Denis McCready	Alice Ronfard
Serge Chapleau	Anne Mill	Frédéric Savard
Caroline Cloutier	Jean-Guy Moreau	Dominik Trudeau
Jean-François Daunais	Jean-Pascal Morneau	Nadia Zouaoui
Jean-Pierre Gariépy	Martine Pagé	
Jean-Renaud Gauthier	Catherine Papas	

# Développer : un cadeau ?

PAR FRANCINE TOUGAS



C'est ce que semblait affirmer notre collègue Michelle Allen, à l'atelier sur le développement précédant notre assemblée générale annuelle, samedi le 26 novembre dernier. Joviale, presque jovialiste, Michelle affirmait que la phase de développement d'un projet, avec son lot de « cent fois sur le métier », est un moment privilégié qu'un auteur devrait considérer comme une chance et dans laquelle il devrait s'engager avec une totale confiance en lui et en son producteur. En cas d'échec, l'auteur ne devrait pas « prendre ça personnel ». À l'autre bout de la table, et d'une opinion presque contraire, l'auteur François Létourneau mettait l'accent sur l'importance de développer un projet qui nous plaise, qui soit en accord complet avec notre démarche, et non pas un « produit » qui réponde aux attentes des diffuseurs ou des producteurs. « François au pays du développement » nous présentait un univers où les bibles, les scène-à-scène et les exigences de programmation cèdent la place à l'intégrité de l'auteur et de son œuvre. Et notre héros terminait en affirmant : « Il faut être têtue ! »

Je dois avouer que je me suis sentie davantage proche de François que de Michelle sur ce sujet. Pourquoi ?

**Le respect envers l'Auteur est monnaie courante, mais, justement, la monnaie ne se précipite pas dans les poches des auteurs avec des petits « a »...**

— J'ai aimé comment il disait : « Je veux pas en jouer de « games politiques » ! Je veux pas écrire pour plaire ! Si j'essaie de faire ça, c'est sûr que ça sera pas bon ! » Bien sûr, ça prend une bonne dose de naïveté... Ça prend aussi d'être un peu baveux, non ? En tout cas, il faut être sûr de son affaire, et c'est ce que j'ai aimé (tout en regrettant que rendue à mon grand âge, je ne le sois pas davantage...)

Pour tout vous dire, si j'ai apprécié, en gros, le dernier atelier de notre chère SARTEC, j'avoue avoir été un peu ennuyée par les allocutions des producteurs et des diffuseurs invités. Je dis ennuyée, mais je devrais peut-être dire : blasée. Pas que ça n'était pas vivant, intéressant, parfois drôle, et tout et tout... Mais j'avais l'impression de

recevoir une délégation d'émissaires du Roi, qui venaient rencontrer le bon petit peuple pour l'assurer de son importance et de la place essentielle qu'il joue dans la bonne marche du royaume. Et chaque émissaire d'exposer aux « serfs » comment son travail, sa contribution, son tribut sont gérés avec respect et honneur. Et chacun d'y aller de ses professions de foi sur le rôle capital de l'auteur, sur leur appétit pour les projets d'auteurs et blablabla. 'Scusez, mais j'ai beau les avoir tous trouvés fort sympathiques, j'ai tellement l'impression d'avoir tout entendu ça des centaines de fois ! Et les quelques témoignages venus de la salle confirmaient ce que je ressentais : le respect envers l'Auteur est monnaie courante, mais, justement, la monnaie ne se précipite pas dans les poches des auteurs avec des petits « a »... De toute façon, que pouvaient dire ces distingués invités à des auteurs réunis : qu'ils sont le moindre de leurs soucis et que dans leur échelle de priorités, le projet original d'un auteur et la conservation de son intégrité créatrice sont loin derrière le positionnement de la compagnie dans les bonnes grâces des diffuseurs (pour les producteurs) ou les parts de marché et les cotes d'écoute (chez les diffuseurs.) ?

Bref, chacun sa cause. Et si je veux bien croire à leur bonne foi, je dois tout de même souligner la redondance du propos et des belles paroles à notre endroit, de même que le peu d'évolution dans la situation des auteurs qui passent parfois des années à développer à leurs frais, ou presque, des projets qui ne sont jamais des cadeaux...

## Mon documentaire : têtue ou chanceuse ?

Je vais terminer, début janvier, le tournage du film documentaire dont je vous ai déjà parlé. Après : montage et toutes les étapes de la postproduction. Enfin. Amorcé en décembre 2002, ce projet sera diffusé en 2006. Je ne veux pas vous donner davantage de détails sur ce film, je ne suis pas ici pour faire mon autopromotion... Mais je veux vous faire part de quelques réflexions que ce périple m'a inspirées. Tout d'abord, comme le disait François Létourneau : faut être têtue... je dirais même boqué ! J'ai eu de l'aide des institutions, mais avant qu'un diffuseur embarque c'était l'enfer... Ma productrice (et amie, je le souligne), faisait des pieds et des mains pour trouver du financement, et on en revenait toujours au diffuseur... En documentaire, ▶

### Développer : un cadeau ?

on le sait, sans télé, on ne va nulle part. Alors, on a regardé chez les Anglais, on a regardé du côté des émissions genre « journalisme d'enquête », etc. Franchement : je capotais. Mon film comportait, certes, un aspect d'enquête sur un événement survenu il y a 40 ans, mais de là à en faire un film sensationnaliste comme ceux qu'on voit à *The Learning Channel* ou à *60 Minutes*, il y avait un pas que je n'arrivais pas à franchir. Finalement, je me suis résignée à faire un film avec un budget minuscule plutôt que de faire un film qui ne me plairait pas, ou pire, que je serais incapable de faire. C'est là que je rejoins François : c'est sûr que ça aurait pas été bon ! Puis, le miracle s'est produit : nous avons trouvé un diffuseur. Le même qui nous avait déjà refusé deux fois, mais qui avait, entretemps, engagé une nouvelle personne à la direction du développement. Cette personne m'a fait confiance et est allée plaider la cause de mon film auprès de ses collègues et de ses patrons. Et quels étaient ses arguments ? Pas qu'elle me connaissait, pas qu'on buvait du porto ensemble les vendredis soirs, qu'on échangeait nos recettes de pesto et des courriels bihebdomadaires. Non. On se connaissait à peine. Mais j'étais une auteure et pour cette personne, c'était suffisant pour qu'on me donne la chance de réaliser mon projet de film. Alors, ai-je été chanceuse de tomber sur elle ? Ou bien est-ce mon entêtement à faire le film que j'avais d'abord imaginé qui a fini par « payer » ? Je ne sais pas, mais je suis fière de devoir à mon métier d'auteure le financement et la diffusion de mon projet. Maintenant, il ne me reste qu'à prouver que je suis capable de « livrer la marchandise », comme on dit dans le monde du hockey.

### À propos de Jérémy

Il est venu faire un tour il y a quelques jours. J'étais à l'ordi et il est venu s'asseoir sur moi. (Oh ! comme j'appréhende le jour où il sera trop grand et lourd pour ça !) Bref, il voulait dessiner et je lui ai fourni feuille et stylos. Ses bonhommes ont changé. Autrefois (c'est-à-dire il y a un mois) composés d'une boule avec des yeux et de deux pattes, ils sont maintenant beaucoup plus complexes : deux boules pour la tête et le corps, une bouche s'est ajoutée (mais pas encore de nez), des bras-branches partent des oreilles et sont munis de 3 doigts, et des jambes-branches sans orteils complètent le tout. Pour être exacte, ils ont maintenant 5 doigts, grâce à grand-maman qui a fait sa grande éducatrice. Jérémy en est très fier. Il a même fait, pour sa mère, un dessin de bonhommes qu'il m'a demandé de conserver jusqu'à Noël. Je lui ai promis qu'on l'emballerait dans une belle enveloppe et qu'on le lui offrirait en cadeau. Quand il est parti, je me suis dit qu'une nouvelle complicité venait de naître entre lui et moi : le dessin, l'écrit. Et je me suis mise à rêver du jour où il solliciterait mon aide pour écrire un poème à sa mère ou, qui sait, à sa blonde ? Grand-maman serait plus qu'heureuse de jouer les Cyrano auprès de son cher trésor !

Allez ! Je vous laisse. Je cours terminer mes tourtières. Je souhaite à tous un beau Noël et une excellente année. ☺

### SODEC

#### Projets documentaires

Projets acceptés – 2<sup>e</sup> dépôt de l'exercice financier 2005-2006

#### Long métrage destiné aux salles :

- *Termites*, Philippe Calderon

#### Moyens ou longs métrages destinés à la télévision :

- *Chroniques afghanes*, Dominic Morissette et Catherine Pappas
- *Les enfants de Tchernobyl*, Hélène Choquette (scénarisation et réalisation) et Julie Laferrière (scénarisation)
- *Kiviaq versus Canada*, Zacharias Kunuk (scénarisation et réalisation) et Katarina Soukup (scénarisation)
- *Loco Locas en symphonie*, Martine Asselin et Marco Dubé
- *Machine à pluie*, Claude Bérubé
- *La paix mais à quel prix ?*, Raymonde Provencher
- *Phyllis Lambert, Jeanne d'architecture*, Teri Wehn-Damish
- *Recette pour le succès*, Vali Fugulin
- *Travelling Light*, Tamàs Wormster
- *Voyage au bout de la torture*, Patricio Henriquez
- *Les vrais perdants... la suite*, André Melançon (scénarisation et réalisation) et Anne-Marie Rainville (scénarisation) et Dany Croussette (réalisation)

Projets acceptés – 1<sup>er</sup> dépôt de l'exercice financier 2005-2006

#### Long métrage destiné aux salles :

- *Le dernier continent*, Jean Lemire
- *Des nouvelles du Nord*, Benoît Pilon
- *La voix du silence*, Paul Arcand
- *Le Brésil et le monde*, German Gutierrez et Nancy Marcotte
- *Caribou*, André-Line Beauparland
- *Country*, Carole Laganière
- *Échange libre*, Carlos Ferrand
- *Entre les mains de Michel Tremblay*, Marie-Christine Letourneux (scénario) et Adrian Wills (scénario et réalisation)
- *Les femmes de la Bruckman*, Isaac Isitan
- *Maître chez eux*, Louise Leroux et Bruno Boulianne
- *Mike Birch, le cow-boy des mers*, Valérie Lavoie (scénario), James Gray (réalisation)
- *Mille et une histoires*, Karina Goma
- *Parc Lafontaine*, Carole Laganière
- *Savane américaine*, Ian Lagarde et Jean-François Mean
- *Territoires/Territories*, Mary-Ellen Davies
- *Un sur mille*, Jean-Claude Coulbois
- *Le voyage de Nadia*, Nadia Zouaoui

#### Séries et miniséries :

- *Citadins du rebut global* (13 x 60 min) Sylvestre Rio Falcon (scénarisation) et Marc Saint-Onge (réalisation)
- *Cœurs batailleurs* (26 x 30 min) André Magny
- *La guerre contre le cancer* (2 x 60 min), de Sylvie Gilman et Thierry de Lestrade
- *Ces hommes et ces femmes de la nature* (13 x 30 min), Louise Girard et Jean Fontaine (scénario), Jean Fontaine, Simon C. Vaillancourt et Robert Corneiller (réalisation)
- *Mission Antarctique* (3 x 60 min), Jean Lemire
- *Opération Jules Verne* (2 x 60 min), Patricio Guzman et Jérôme Scemia
- *Planète prise 2* (13 x 30 min), Louise Leroux (réalisation)
- *Les ruraux du 21<sup>e</sup>*, German Gutierrez (réalisation)
- *Vu du large II* (5 x 60 min), Louise Pelletier (scénario), Richard Jutras, Alain Corneau
- *Stéphane Gravel*, Jean-François Bouchard, Ole Gjerstad et Stéphane Gravel (réalisation)

(source SODEC)

# Cours écrire ton court, édition 2005

Marc Robitaille est scénariste et membre du conseil d'administration de la SARTEC. Cette année, il a agi à titre de scénariste consultant pour un des finalistes au concours *Cours écrire ton court*.



© ÉTIENNE MORIN, PHOTOGRAPHE

PAR MARC ROBITAILLE

**I**maginons une scène. Vous venez de mettre un enfant au monde. Vous en êtes fier, c'est le vôtre ; il vous ressemble, il est un peu vous.

Quelques heures plus tard, une quinzaine de visiteurs s'amènent à la pouponnière et s'empressent de livrer leurs impressions. Trop petit. Pas assez rose. Les oreilles trop comme ceci, le nez pas assez comme ça. Le pleur légèrement irritant, le regard un tantinet trop hagard.

Inimaginable, dites-vous ? Peut-être, mais pas si le bébé en question est un scénario.

Dans son développement, un scénario sera lu et relu, scruté à la loupe, annoté, commenté. Par des producteurs, diffuseurs ou distributeurs, réalisateurs, investisseurs, et autres lecteurs experts. Ça, les scénaristes le savent et en ont l'habitude. Mais recevoir *du même coup* l'avis d'une quinzaine de personnes réunies autour d'une même table, penchées sur vos idées, vos mots, voilà qui est plus rare. Voilà qui demande un sens de la perspective. Un certain talent pour l'humilité. Et de l'humour. Et voilà ce à quoi se soumettent – volontairement, par-dessus le marché ! – les participants au concours *Cours écrire ton court*.

**Recevoir du même coup l'avis  
d'une quinzaine de personnes réunies  
autour d'une même table, penchées sur  
vos idées, vos mots, voilà qui est plus rare.**

*Cours écrire ton court*, c'est ce concours chapeauté par la SODEC et la SARTEC, pour lequel les auteurs de la relève (18 à 35 ans) sont invités à soumettre

un scénario de court métrage (max. 12 minutes) de fiction ou d'animation.

Cette année (7<sup>e</sup> édition du concours), près d'une centaine de projets ont été soumis, parmi lesquels sept ont été retenus.

L'idée de *Cours écrire ton court*, c'est de faire développer les sept projets par les scénaristes jusqu'à une version ultime, soumise alors à l'attention d'un jury, qui en choisira UN, le prix consistant en un investissement de la SODEC (de 50 000 \$) pour permettre la production du court métrage, ainsi qu'une licence de diffusion de Télé-Québec.

Voici comment ça se passe : les sept scénaristes et leur parrain respectif (des scénaristes, réalisateurs ou producteurs), ainsi que des représentants de la SODEC et de Télé-Québec, se réunissent pendant deux journées entières (dans le bucolique décor du Parc nature du Cap Saint-Jacques) pour lire tous les scénarios et entendre les avis et commentaires de tous. Les scénaristes repartent alors avec leur calepin de notes, et, après un *briefing* avec leur parrain, planchent sur une deuxième version (ou version intermédiaire), qu'ils livrent quinze jours plus tard. Tout ce beau monde participe alors à une nouvelle séance de deux autres journées (dans ce même bucolique décor), où le travail des scénaristes est à nouveau évalué, commenté, décortiqué, à la suite de quoi il leur reste alors environ une semaine pour produire ce qui sera la version « finale » de leur texte.

Comme d'autres participants, je suppose, j'éprouvais une appréhension quant à l'efficacité de la formule. Quinze avis sur un scénario, n'est-ce pas assez pour donner le tournis aux têtes les plus solides ? Comment les scénaristes parviendront-ils à faire de l'ordre dans les notes, parfois complémentaires, d'autre fois contradictoires, des participants ?



## Cours écrire ton court, édition 2005

Mes appréhensions se sont rapidement évaporées, la qualité des interventions et la générosité des participants s'étant révélées dès la première journée d'atelier.

Malgré tout ce qu'on peut penser de l'effet pervers d'une superposition d'avis sur l'unicité d'une œuvre et son originalité, il demeure qu'un scénario bénéficie généralement d'un regard externe – éclairé, entendons-nous. Il est vrai que les premières versions ont souvent un élan qui peut s'essouffler d'une ébauche à l'autre, mais une version finale (qui a été lue, relue et corrigée) est généralement plus solide à tous points de vue. La construction est plus cohérente, les scènes plus achevées et l'équilibre si difficile à trouver entre le dit et le non-dit est plus abouti.

**Une des forces d'un bon scénariste,  
c'est à mon avis d'être en mesure de s'ouvrir et  
d'entendre ces avis, sans chercher à défendre le texte  
ou s'empresser de l'expliquer.**

Une des forces d'un bon scénariste, c'est à mon avis d'être en mesure de s'ouvrir et d'entendre ces avis, sans chercher à défendre le texte ou s'empresser de l'expliquer. Mais ce n'est pas tout, il lui faut aussi discipliner ses lecteurs : leur faire préciser leur pensée, les amener à pousser une réflexion à son aboutissement, leur faire dire ce qui ne marche pas ET ce qui marche. Une fois toutes les notes recueillies, le travail de l'auteur consiste alors à faire le tri de ces notes, les hiérarchiser – et de faire ensuite les bons choix. Le plus troublant, mais le plus beau aussi, c'est que l'auteur est à ce moment-là le seul à savoir, à *sentir viscéralement* ce qui marche, ce qui ne marche pas.

J'ai parlé plus haut de générosité. C'était assez chouette, je dois dire, d'entendre les concurrents et leur parrain fournir spontanément des pistes à leurs « concurrents » pour les aider à dire plus éloquemment ce qu'ils cherchent à exprimer, ou pour clarifier une scène, un personnage. Mais notre métier, c'est aussi ça, collaborer au développement de projets, qui, à un moment donné, se trouveront peut-être en concurrence avec le nôtre...

Aucun doute, les ateliers ont été un formidable laboratoire d'apprentissage, tant pour les scénaristes participants que pour les parrains. Je suis convaincu que personne n'oubliera la voix du producteur Peter Haynes demandant : « *What's it about ? Qu'est-ce que votre histoire cherche à dire, exactement ?* », ni la réflexion que nous avons dû faire, pour chaque histoire, sur l'équilibre explicite-implicite des textes.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que nous sommes tous sortis de *Cours écrire ton court* avec une meilleure compréhension – et appréciation aussi, je dirais – du métier de scénariste.

Vivement la 8<sup>e</sup> édition. ☺

Pour l'édition 2005, les projets des scénaristes Evie Farmer, Julien Grégoire, Étienne Langlois, Mylène Lauzon, Faisal Lutchmedial, Jean-François Nadeau et Aurielle Tchetchenigbo avaient tous été retenus par le comité de pré-sélection.

Le projet d'Étienne Grégoire (Nelly et Lio dans « Délire de fuite ») a remporté le prix SODEC/Télé-Québec/Kodak ; conséquemment son film sera produit – réalisé par lui-même, d'ailleurs. D'autres prix ont aussi été décernés à Jean-François Nadeau (prix du public), Julien Grégoire (Mention spéciale SARTEC) et Faisal Lutchmedial (Mention spéciale Writers Guild).

## À vos claviers !

### SODEC

– Dates de dépôt des projets 2006-2007

#### SCÉNARISATION

**Aide sélective aux scénaristes et scénaristes-réalisateurs** (volet 1)

dépôt : lundi 12 juin 2006

décisions : le ou vers le 25 août 2006

#### Aide à la scénarisation

– **JEUNES CRÉATEURS** (volet 1)

1<sup>er</sup> dépôt : lundi 15 mai 2006

décisions : le ou vers le 4 août 2006

2<sup>e</sup> dépôt : lundi 30 octobre 2006

décisions : le ou vers le 26 janvier 2007

#### Aide sélective aux entreprises de production

– **secteurs privé** (volet 2.1)

1<sup>er</sup> dépôt : lundi 30 janvier 2006

décisions : le ou vers le 10 avril 2006

2<sup>e</sup> dépôt : lundi 21 août 2006

décisions : le ou vers le 27 octobre 2006

#### Aide sélective aux entreprises de production

– **indépendant** (2.2)

dépôt : lundi 12 juin 2006

décisions : le ou vers le 25 août 2006

#### Aide corporative aux entreprises de production

– **Long métrage de fiction** (2.3)

dépôt : lundi 6 mars 2006

décisions : le ou vers le 14 avril 2006



# Jeux vidéo et univers interactifs en quête d'auteurs



© MICHEL DUBREUIL, PHOTOGRAPHE

PAR MARC ROBERGE

Lors du Sommet international du jeu de Montréal qui s'est tenu les 2 et 3 novembre dernier, plusieurs conférenciers ont martelé le même constat : « si l'industrie du jeu interactif veut poursuivre son développement, elle doit réussir à insuffler de l'émotion au sein des différents univers qu'elle propose. » Et qui sont les maîtres jongleurs pouvant aider l'industrie à susciter des émotions ? Nul autre que les auteurs que nous sommes !

En fait, au cours des dernières décennies, l'industrie du jeu interactif a surtout misé sur des innovations technologiques pour entretenir l'engouement des amateurs de jeux vidéo. Il fallait offrir des consoles ou des ordinateurs de plus en plus performants pour supporter une qualité graphique toujours plus réaliste et des engins de jeu toujours plus complexes. Mais depuis quelques années, les grands bonzes de l'industrie ont réalisé que le marché des jeux interactifs avait atteint un point de saturation. Pourquoi ? Parce que le nombre de joueurs intéressés à jouer à des jeux vidéo renvoyant pour la grande majorité à des univers de confrontation (jeux de guerre, jeux de simulation sportive, jeux dérivés des *blockbusters* américains, etc.) ne représente qu'un pourcentage restreint de la population. Pour réussir à créer un engouement pour les jeux interactifs chez une tranche plus large de la population, il faut nécessairement offrir des univers qui permettent à un plus grand nombre de personnes de s'y intéresser. Comment le faire ? En créant des univers dans lesquels les personnages suscitent de réelles émotions chez les joueurs comme le font les bonnes histoires racontées au cinéma et à la télévision.

C'est ainsi que de plus en plus de compagnies qui produisent des jeux interactifs se tournent vers des artisans de l'industrie du cinéma ou de la télévision pour les aider à créer des « cinématiques ». Les cinématiques sont littéralement des petits films servant à présenter les personnages et leur quête. De plus en plus de réalisateurs québécois sont donc appelés à créer des univers (souvent en employant de vrais comédiens qui deviendront des personnages virtuels grâce à la magie des effets spéciaux) plus ou moins réalistes pour susciter une identification des joueurs à la quête des personnages. Cette quête d'identification, principe moteur des ressorts dramatiques utilisés par les auteurs de fiction, constitue l'intérêt premier de l'industrie du jeu pour l'expertise des spécialistes de l'écriture narrative que nous sommes. Autrement dit, plusieurs membres de l'industrie qui ont présenté des conférences lors du Sommet du jeu, constatent que pour développer des univers dont les personnages et leur quête réussissent à susciter des émotions réelles, et donc rejoindre un plus grand nombre de personnes, il faut :

---

## « INTÉGRER DES AUTEURS DE FICTION AU PROCESSUS DE CRÉATION DES JEUX INTERACTIFS. »

---

En réalité, le métier de scénariste interactif apparaît donc de plus en plus incontournable au sein de l'industrie du jeu vidéo. Qui sont donc ces scénaristes ? Beaucoup d'entre eux y sont venus par défaut. C'est-à-dire qu'ils ont appris tant bien que mal à raconter une histoire selon les principes de l'interactivité (éclatement de la linéarité, obligation de créer des boucles narratives interdépendantes, etc.) tout en occupant souvent d'autres tâches connexes au sein d'une

entreprise de multimédia. Plusieurs conférenciers ont clairement affirmé que la croissance de l'industrie repose essentiellement sur sa capacité à intégrer des auteurs maîtrisant les règles de l'écriture de fiction. Certains vont même plus loin en déclarant que la prochaine génération de jeux vidéo devra nécessairement réussir à susciter de vraies émotions chez les joueurs, sinon l'industrie du jeu interactif est condamnée au déclin. La plupart des intervenants ont insisté pour dire que les scénaristes n'ont pas à être des *wiz kids* pour qui la technique informatique n'a pas de secret (ce que plusieurs auteurs semblent encore croire). Ce que l'industrie attend, c'est que les scénaristes leur amènent leur expertise sur la façon de raconter une histoire et c'est à l'industrie de faire en sorte d'intégrer les scénaristes à des équipes spécialisées qui sauront les encadrer.

En terminant, je me permets d'ajouter que les besoins pour des scénaristes en écriture interactive dépassent largement l'industrie du jeu. Le secteur de l'industrie du multimédia qui connaît présentement le plus grand essor est le E-learning (l'apprentissage grâce à des modules interactifs qui sont évidemment « scénarisés » par des professionnels de contenu). Plusieurs d'entre vous auront aussi remarqué que de plus en plus d'émissions de télé (particulièrement celles s'adressant à de jeunes publics) sont jumelées à des sites Internet dont le contenu commande une scénarisation de plus en plus complexe. En fait, cette tendance à créer un univers interactif découlant d'un univers de fiction (télé ou cinéma) est si forte que je suis de ceux qui croient qu'avant longtemps, plusieurs scénaristes de fiction seront appelés à travailler autant en écriture dramatique de format conventionnelle qu'en écriture dramatique de format interactif. [ 1 ]

# Convention de l'UNESCO



La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a été adoptée, par 148 voix contre deux et quatre abstentions, au terme de la Conférence générale de l'UNESCO qui s'est déroulée du 3 au 21 octobre dernier à Paris. Un mois après l'adoption de la Convention, le Canada est devenu le premier pays à ratifier ce texte. Nous reproduisons ici intégralement le communiqué du 23 novembre dernier émis par la Coalition canadienne pour la diversité dont la SARTEC est membre.

## Le Canada devient le premier pays à ratifier la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle

### Les milieux culturels du Canada applaudissent la décision du gouvernement canadien

Le Canada a ratifié officiellement hier (22 novembre 2005) la Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle, et cette ratification rapide traduit sa détermination de rester un chef de file dans la campagne pour assurer que la Convention entre en vigueur dans les plus brefs délais, ont déclaré des dirigeants de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, un regroupement comprenant 38 des plus importantes organisations culturelles du pays.

Cette Convention, appelée « Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles », a été adoptée par un vote à une majorité écrasante, le 20 octobre, au cours de la 33<sup>e</sup> Conférence générale de l'UNESCO.

Lors d'une cérémonie à Montréal qui marquait la ratification et qui était présidée par le premier ministre Paul Martin, accompagné de la ministre du Patrimoine canadien Liza Frulla, les coprésidents de la Coalition Pierre Curzi et Scott McIntyre ont applaudi l'initiative du gouvernement canadien, qui donne rapidement le coup d'envoi à une campagne internationale visant à donner force de loi à la Convention dans les plus brefs délais.

« Un minimum de 30 pays doivent ratifier la Convention pour qu'elle entre en vigueur, et le geste posé par le Canada aujourd'hui nous fait envisager avec optimisme de pouvoir atteindre cet objectif dans les deux prochaines années », a dit Pierre Curzi, qui occupe également les fonctions de président de l'Union des artistes (UDA).

Scott McIntyre, président et éditeur de Douglas & McIntyre et représentant de l'ACP (Association of Canadian Publishers) au sein de la Coalition, a déclaré, pour sa part, qu'il était tout à fait de mise que le Canada soit le premier pays à ratifier la Convention.

« Le Canada a lancé le mouvement en mettant de l'avant l'idée d'un traité international sur la diversité culturelle, et il a pris les devants au niveau diplomatique pour rallier des appuis internationaux à toutes les étapes du processus d'élaboration et d'adoption de la Convention à l'UNESCO », a-t-il précisé.

« La ratification est cruciale pour que la Convention puisse vraiment prendre force de loi, et il faut ici rendre hommage au gouvernement canadien, et tout particulièrement à la ministre du Patrimoine canadien, Mme Liza Frulla, pour avoir mené à bien les démarches de ratification en un temps record », a ajouté M. McIntyre.

« Nous voulons aussi remercier le gouvernement canadien du soutien qu'il apporte à la Coalition depuis sa création, il y a 6 ans – un soutien qui nous permet notamment d'apporter une contribution très importante au lancement d'un véritable mouvement international de coalitions en appui à la Convention – 31 coalitions à ce jour et plusieurs autres en instance de création », a-t-il indiqué.

Pierre Curzi a également remercié le gouvernement du Québec pour son action déterminée dans la campagne de promotion de la Convention ainsi que pour son appui décisif au travail de la Coalition depuis 1999. Il a tenu à souligner, avec grande satisfaction, que le 10 novembre dernier, l'Assemblée nationale du Québec avait donné à l'unanimité son approbation à la Convention.

La Convention de l'UNESCO reconnaît en droit international la nature distincte des biens et services culturels, et elle affirme le droit souverain des pays de mettre en œuvre des politiques culturelles permettant le développement de secteurs culturels forts qui puissent contribuer à une véritable diversité culturelle sur la scène nationale et internationale. Ainsi, elle est conçue pour servir de contrepoids aux pressions que les négociations commerciales exercent sur les pays pour qu'ils prennent des engagements de libéralisation sur la culture, renonçant ainsi à leur droit d'établir des politiques culturelles.

Selon M. Curzi, la ratification rapide du Canada le met en position d'assurer un leadership dans la campagne de ratification visant à ce que la Convention acquière le plus grand poids juridique et politique possible dans les années à venir.

« En fait, le nombre de 30 ratifications n'est qu'un minimum », a-t-il dit. « Car, pour que la Convention ait une véritable portée, il faudra des ratifications provenant d'un grand nombre de pays dans toutes les régions du monde : en Asie, en Europe, en Afrique et dans les Amériques. Au cours des mois et des années à venir, nous compterons sur le Canada pour qu'il continue de saisir toutes les occasions diplomatiques dans les forums internationaux pour inciter d'autres pays à ratifier la Convention », a-t-il conclu. □

Source : Jim McKee, Coalition pour la diversité culturelle  
tél : (514) 277-2666  
mckee@cdc-ccd.org / www.cdc-ccd.org

# L'erreur patronale

**E**n août dernier, une décision de l'arbitre Richard Marcheterre sur un grief déposé par la SARTEC au nom des auteurs Richard Desjardins et Robert Monderie à l'encontre du producteur I.C. Cinéma Télévision Inc. a confirmé la validité des articles de notre entente collective APFTQ (section télévision) sur la récupération des droits par les auteurs lors de la résiliation de contrat et condamné le producteur, qui s'y était opposé, à des dommages élevés.

Les auteurs avaient signé un contrat avec une productrice, employée de la maison de production en cause, en précisant de façon très claire que ladite productrice devait agir comme interlocutrice unique pour ce projet. C'était elle qui les avait convaincus et c'est avec elle qu'ils voulaient travailler.

Or, peu de temps avant le début du tournage, celle-ci quitte la maison de production. Les auteurs refusent alors de poursuivre avec le producteur et résilient leur contrat avant que l'écriture ne soit complétée. Le producteur refuse de donner effet à la résiliation et de leur rétrocéder leurs droits, mais prétend, au contraire, avoir les droits sur le projet et demande à ce que les auteurs le dédommagent financièrement s'ils veulent poursuivre avec un autre producteur.

Cela dit, les auteurs avaient-ils raison de résilier leur contrat suite au départ de la productrice ? L'arbitre en arrive à la conclusion que la clause de l'interlocutrice unique était une considération essentielle du contrat et que les auteurs étaient non seulement dans leur droit, mais qu'ils « n'avaient aucune obligation de convenir d'une alternative à la présence de (la productrice). »

Pour l'arbitre, « le producteur a donc bénéficié de la relation privilégiée ou de la haute appréciation que les auteurs avaient de (la productrice), sans laquelle il n'aurait pas obtenu ces contrats de production si précieux pour lui. C'était la réalité de leurs rapports d'affaire. » La présence de la productrice « était une condition essentielle à la conclusion des contrats, qui n'était donc plus réalisée » au moment de son départ.

Les auteurs pouvaient résilier leur contrat. Et, dans le cadre d'un projet soumis, cette résiliation impliquait la

rétrocession de leurs droits. Après avoir donné raison aux auteurs, l'arbitre a ensuite accueilli favorablement leurs réclamations et leur a octroyé un montant de 29 000 \$ à titre de compensations, plus les intérêts.

Ce montant inclut même une somme de 4 000 \$ attribuée à titre de compensation pour le travail effectué afin de trouver un nouveau producteur. En fait, lors de la résiliation, le producteur avait exigé 75 000 \$ des auteurs pour rembourser son investissement et avait avisé les bailleurs de fonds de son refus de rétrocéder les droits. Constatant les difficultés d'un des auteurs à trouver un nouveau producteur, l'arbitre déclare que : « les raisons premières de l'insuccès de ses tentatives relèvent avant tout du producteur, plus précisément de sa position abusive en regard de la rétrocession des droits d'écriture et de sa lettre aux bailleurs de fonds, dans laquelle il laisse comprendre que les auteurs n'étaient pas libres de produire autrement leur projet, sans compter que la facture qu'il adressée aux auteurs a fait reculer les éventuels producteurs. »

Une autre montant de 4 000 \$ vise, enfin, à compenser les auteurs pour des journées consacrées à des démarches et des déplacements en Abitibi en préparation du tournage. Aux yeux de l'arbitre, les auteurs « subissent un dommage évident découlant de la perte des effets du travail qu'ils avaient déjà effectué et qui devra être repris en totalité advenant la réalisation future du projet. »

Finalement, l'arbitre rejette la demande reconventionnelle du producteur, lequel, prétendant que le refus des auteurs d'honorer leurs obligations lui avait causé des dommages substantiels et nuï à sa réputation et sa crédibilité, réclamait 75 000 \$.

Soulignant que le producteur n'avait fait aucune preuve permettant de juger du fondement et du droit de sa réclamation, l'arbitre a considéré que les difficultés que ce dernier avait rencontrées découlaient de son défaut « de reconnaître ses obligations contractuelles et sa décision de maintenir une position préjudiciable pour lui et les auteurs » en prétendant continuer à détenir les droits d'écriture. Aux yeux de l'arbitre, le « producteur est donc responsable de ses propres dommages et de ceux des auteurs ».

Que l'arbitre confirme le droit pour les auteurs de résilier leur contrat et de récupérer leurs droits lorsque le producteur est en défaut s'avère certes important. Mais que le refus du producteur de procéder à la rétrocession soit considéré comme préjudiciable aux auteurs et l'objet de compensations constitue un précédent favorable qui pourra être évoqué à l'encontre de ceux qui refuseront de reconnaître la rétrocession prévue à l'entente. ■

# AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

## Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA  
TÉLÉ-QUÉBEC  
GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)  
OFFICE NATIONAL DU FILM  
PRODUCTIONS CARREFOUR INC.  
TVOntario  
TV5  
TQS-Point final

## Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en trois catégories.

## Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

## Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en mars 2001 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

## Producteurs de l'APFTQ

ACPAV  
ADJACENT 2 ENTERTAINMENT INC.  
AETIOS PRODUCTIONS INC.  
AL DENTE (LES PRODUCTIONS)  
ALTAU.TV INC.  
AMÉRIMAGE -SPECTRA  
AMÉRIQUE FILMS INC.  
APARTMENT 11 PRODUCTIONS  
AVANTI CINÉ-VIDÉO  
B612 COMMUNICATIONS  
BALIVERNA FILMS INC.  
BBR INC. (PRODUCTIONS) (Équipe Spectra)  
BLUE STORM TÉLÉ INC.  
BORÉAL FILMS INC. (LES PRODUCTIONS CINÉMATOGRAPHIQUES)  
B.U.B.L.E.S. TÉLÉVISION  
CARPE DIEM FILM & TV INC.  
CASABLANCA INC. (LES PRODUCTIONS)  
CHAMELIN INC.  
CHASSE GALERIE (LES PRODUCTIONS)  
CHRISTAL FILMS PRODUCTIONS INC.  
CINÉ-GROUPE  
CINÉLANDE ET ASSOCIÉS INC.  
CINÉMAGINAIRE INC.  
CINÉ QUA NON MÉDIA  
CINÉ QUA NON FILMS INTERNATIONAL INC.  
CINÉ TÉLÉ ACTION  
CIRRUS COMMUNICATIONS INC.  
CITÉ-AMÉRIQUE  
COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS  
CONSTELLATIONS 2001 INC.  
DIVERTISSEMENT COOKIE JAR INC. (CINAR)  
DIVERTISSEMENT SUBSÉQUENCE INC.  
DUO PRODUCTIONS INC.  
ECP INC. (GROUPE)  
EGM LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
ENCORE TÉLÉVISION  
ÉQUINOXE INC. (LES PRODUCTIONS)  
ÉRÉZI (PRODUCTIONS)  
EURÉKA! PRODUCTIONS INC.  
FABRIQUE D'IMAGES LTÉE (LA)  
FACTEUR 7  
FAIR PLAY (GROUPE)  
FÊTE INC. (LES PRODUCTIONS LA)  
FILMS DE L'ISLE INC.  
FILMS TRAFFIK INTERNATIONAL INC.  
FORUM FILMS INC.  
FVR MÉDIA INC.  
GALAFILM INC. (A. GELBART QUÉBEC INC.)  
GFP INC. (LES PRODUCTIONS)  
GLACIALIS INC. (PRODUCTION)  
GO FILMS INC.  
GRAND NORD QUÉBEC INC. (PRODUCTIONS)  
GUILLEDOU INC. (LES PRODUCTIONS)

HYPERZOOM INC. (PRODUCTIONS)  
I CINÉMA TÉLÉVISION INC.  
ICOTOP INC. (GROUPE)  
IDÉACOM INTERNATIONAL  
IMPEX INC. (LES PRODUCTIONS)  
INFORM-ACTION FILMS INC.  
JB MÉDIA (3868265 CANADA INC.)  
JET FILMS INC.  
JEU D'OMBRES INC. (PRODUCTIONS)  
JUSTE POUR RIRE INC. (GROUPE TV)  
LANY INC. (LES PRODUCTIONS)  
LÉA PASCAL INC. (PRODUCTIONS)  
LOCOMOTION INC. (GROUPE)  
LUCITÉ INC. (PRODUCTIONS)  
MACUMBA INTERNATIONAL INC.  
MAG 2 (LES PRODUCTIONS) (PRODUCTIONS LUCITÉ INC.)  
MATCH TV INC.  
MAX FILMS INC.  
MÉDIA PRINCIPIA INC.  
MÉGAFUN INC. (LES PRODUCTIONS)  
MELENNY PRODUCTIONS INC.  
MICRO\_SCOPE INC.  
MUSE (LES ENTREPRISES DIVERTISSEMENT)  
NOIR SUR BLANC LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
NOVA MÉDIA INC. (PRODUCTIONS)  
NOVEM PRODUCTION INC.  
OCTANT VISION INC.  
ORBI-XXI PRODUCTIONS INC.  
OSTAR (LES PRODUCTIONS)  
PARK EX INC. (PRODUCTIONS)  
PARTNERS MONTRÉAL  
PIXCOM INC. (PRODUCTIONS)  
PLANÈTE BLEUE COMMUNICATIONS INC.  
POINT DE MIRE INC. (LES PRODUCTIONS)  
PRAM QUÉBEC INC.  
PRESSE TÉLÉ (LA)  
PRISE XIII (PRODUCTIONS)  
PRODUCTIONS 10<sup>e</sup> ave (LES)  
PRODUCTIONS J INC.  
REMSTAR (PRODUCTIONS)  
ROCH BRUNETTE INC. (PRODUCTIONS)  
ROSE FILMS INC.  
SCÉNO VISION INC.  
SCREEN PEOPLE INC.  
SHOOTFILMS INC. (LES PRODUCTIONS)  
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTION 2 INC.  
SOGESTALT TÉLÉVISION QUÉBEC INC.  
SOMA PUB INC.  
SOVIMAGE INC. (LES PRODUCTIONS)  
SPECTRA ANIMATION  
SPHÈRE MÉDIA PLUS INC.  
SWAN (COMMUNICATIONS)  
S.W.A.T. FILMS INC.  
TÉLÉFICTION INC.  
TÉLÉ-GÉNIK INC. (LES PRODUCTIONS)

TÉLÉMISSION INFORMATION INC.  
THALIE INC. (LES PRODUCTIONS)  
TOTALE FICTION INC. (PRODUCTIONS)  
TOUT ÉCRAN INC.  
TRAIT D'UNION (LES PRODUCTIONS)  
TRANSFILM INC.  
TRINÔME-INTER INC.  
TUTTI FRUTTI FILMS INC.  
UBERDO PRODUCTIONS  
VÉLOCITÉ INTERNATIONAL INC.  
VENDÔME TÉLÉVISION INC.  
VENT D'EST INC. (LES PRODUCTIONS)  
VERSEAU INTERNATIONAL INC.  
VIC PELLETIER (LES PRODUCTIONS)  
VIDÉOFILMS LTÉE (LES PRODUCTIONS)  
VIRAGE (PRODUCTIONS)  
VIVAVISION INC.  
WIZZFILMS INC.  
ZÉRO INC. (LES PRODUCTIONS)  
ZINGARO INC. (FILMS)  
ZONE 3 INC.  
ZULU FILMS INC.

## Ex-membres de l'APFTQ Entente télévision (seulement)

ARICO FILM COMMUNICATION  
A ZINAMÉ INTERNATIONAL INC.  
CHARIOT COMMUNICATIONS INC.  
CINÉPIX INC. (FILMS)  
CINÉVENT INC.  
CINÉVIDÉO INC.  
DDI TÉLÉVISION INC.  
J. BÉLIVEAU PRODUCTIONS INC.  
KAOMAX (COMMUNICATIONS)  
LYLA FILMS INC.  
MICHEL GAUTHIER PRODUCTIONS  
PUNCH ! INTERNATIONAL INC.

## Entente télévision et cinéma

AL DENTE (LES PRODUCTIONS)  
ARTS ET IMAGES PRODUCTIONS INC.  
BLOOM FILMS 1998 INC.  
DDI TÉLÉVISION INC.  
LYLA FILMS INC.  
MIMI FERNAND PRÉSENTENT INC.  
NANOUC FILMS LTÉE  
NÉO FILMS INC.  
PAT TÉLÉPRODUCTIONS  
PRODUCTIONS GLG MÉDIA (LES)  
PRISE XIII (PRODUCTIONS)  
ROGER HÉROUX INC. (LES PRODUCTIONS)  
SAGITTAIRE INC. (LE GROUPE)  
SYNERCOM TÉLÉPRODUCTIONS INC.  
VITALMÉDIA INC.  
VOODOO MÉDIA ARTS (1998) INC.